

Référendum du 7 Avril 2013 pour la Collectivité Territoriale d'Alsace



Les écologistes appellent à voter OUI

L'Alsace a une occasion unique

N'y a-t-il pas mieux à faire qu'une Collectivité Territoriale unique ? Face à la crise, aux destructions d'emplois, est-ce une priorité ?

Et bien justement : pour répondre aux attentes, l'Alsace a besoin de la Collectivité Territoriale d'Alsace.

Elle en a besoin pour l'emploi. La loi donnera à la Collectivité d'Alsace le pilotage du développement économique. Il s'agira de l'appuyer sur des outils de financement pour la conversion écologique de l'économie, les PME et l'économie sociale et solidaire. L'ampleur du chômage oblige à y être prêt.

Elle en a besoin pour donner une nouvelle vigueur à la formation professionnelle. Car le Parlement s'apprête à faire des régions les animatrices de cette priorité nationale : l'Alsace doit se hisser au niveau pour cette responsabilité majeure.

Elle en a besoin pour piloter l'aménagement, organiser les transports, pour répondre aux besoins de logements, pour enrayer le gâchis d'espace, pour rétablir la biodiversité, la qualité de l'environnement. La Collectivité d'Alsace aura le poids pour prescrire des orientations.

Elle en a besoin pour la plus-value européenne et transfrontalière. Le gouvernement va étendre l'expérience alsacienne de gestion des fonds européens pour les territoires : l'Alsace doit rester pionnière.

Elle en a besoin pour unir politiques de solidarité et stratégie pour l'emploi. En ôtant la cloison entre compétences départementales et régionales, la Collectivité d'Alsace sera mieux armé pour améliorer le quotidien.

Ce progrès serait un leurre si l'Alsace n'obtenait pas les moyens de ses ambitions. La République doit rétablir l'équilibre entre les charges des collectivités et leur autonomie financière. Il s'agit de les sortir de l'asphyxie aggravée sous Sarkozy ; d'optimiser la dépense qui ne peut être ni gaspillée, ni reportée par la dette. La Collectivité Territoriale d'Alsace aura la carrure pour peser.

La méfiance et la peur du changement sont là ; la démarche est faite de compromis, de tâtonnements, de calculs. Mais les écologistes savent où est l'essentiel : voilà pourquoi ils s'engagent pour la Collectivité Territoriale d'Alsace. Ils le font avec leur exigence positive : exigence démocratique (il faut une forte proportionnelle mixée à une part moindre de scrutin territorial), exigence d'équilibre des pouvoirs pour en finir avec le régime du Président-patron, exigence d'efficacité de la politique régionale adaptée par les acteurs locaux.

L'Alsace a une occasion unique : il revient à ses élus de fixer les outils, aux citoyens de donner le feu vert, à la majorité nationale de gauche de décider. A chacun d'agir en responsabilité.

Collectivité Territoriale d'Alsace : pourquoi cette appellation ?

Si cette formule peut sembler technocratique, peu attractive, elle est néanmoins obligatoire. En effet, cette appellation est fixée par la Loi et c'est donc la seule à pouvoir légalement figurer dans la question du référendum. L'usage et/ou la nouvelle majorité qui sera élue en 2015 améliorera sans doute cette appellation.

Pourquoi la fusion des deux Conseils Généraux et du Conseil Régional sera bonne pour l'écologie ?

Par nature, l'écologie est décentralisatrice. C'est en s'appuyant sur une vision stratégique régionale et sur ses déclinaisons dans les territoires de proximité (pays, intercommunalités, agglomérations) que pourront se concrétiser les transformations profondes (transition énergétique, mutation écologique de l'économie) portées par les écologistes. La Collectivité Territoriale d'Alsace apportera plus de pertinence, d'efficacité et de démocratie dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Voter « oui » signifie-t-il être d'accord avec les modalités d'organisation proposées ?

Pas nécessairement car le référendum dira juste « oui » ou « non » à la fusion des trois collectivités en une seule. C'est ensuite la Loi spécifique pour l'Alsace votée par le Parlement qui fixera le mode de scrutin et les principes d'organisation. Ce qui est décrit dans la notice explicative que recevront les électeurs n'est que la proposition déjà votée par 108 élus d'Alsace sur 122.

La genèse du projet et le rôle des écologistes

Au départ, les écologistes ont saisi le projet de collectivité unique pour échapper aux méfaits de la réforme territoriale engagée sous Nicolas Sarkozy (cantonalisation, non-parité et absence de proportionnelle). Une convergence politique inédite existait alors en Alsace pour engager une démarche pionnière et explorer une voie originale qui serait différente du régime commun.

Depuis l'origine de la démarche, les écologistes ont maintenu la même ligne : ils ont demandé et obtenu que la mise en place de la Collectivité d'Alsace passe par le vote de « résolutions », une méthode de déclaration précise, dans la clarté et le consensus.

Les écologistes se sont engagés pour une véritable fusion des trois collectivités existantes, écartant un simple rapprochement « de façade », un ersatz de Conseil unique.

Ils ont ensuite obtenu de la majorité que le « projet stratégique pour l'Alsace » soit retiré du vote, évitant ainsi un amalgame entre projet de collectivité unique et programme politique, qui aurait conduit à imposer les orientations de l'actuelle majorité UMP.

Ils ont également obtenu un engagement de principe équilibré sur la question du mode de scrutin (« [...] *juste équilibre entre la représentation des territoires au scrutin uninominal départemental et la représentation politique régionale par l'intégration de la proportionnelle permettant d'intégrer la parité* »).

Enfin, si le résultat de l'élection présidentielle a changé le paysage politique national, il n'a pas enrayé la démarche alsacienne déjà bien engagée et surtout, une **démarche pionnière à fort écho au niveau national et dans de nombreuses autres régions**. Le Président de la République a clairement indiqué son choix favorable d'expérimenter une nouvelle forme de « **décentralisation différenciée** » selon les régions, et de faire ainsi de l'Alsace un modèle pour le futur Acte III de la décentralisation.

Le processus décisionnel des principes fondateurs

Les prochaines étapes seront déterminantes. Le **référendum** du 7 avril donnera un feu vert ou un feu rouge. Mais **nombre de points ne pourront être fixés qu'après** : le nombre d'élus, le choix du siège, du mode de scrutin, la séparation du délibératif et de l'exécutif, le rôle du CESER, les moyens humains et financiers, les conseils de territoire etc.

Toutes ces questions seront tranchées **soit par la Loi spécifique qui sera votée par le Parlement, soit pas la future majorité régionale** de la future Collectivité Territoriale d'Alsace à partir de 2015, à l'exception bien entendu des **points qui feraient déjà consensus** et qui peuvent donc se préparer dès à présent.

Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, article 29

[...] Le Gouvernement ne peut donner suite à la demande que si ce projet de fusion recueille, dans chacun des départements concernés, l'accord de la majorité absolue des suffrages exprimés, correspondant à un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits. [...] La fusion de la région et des départements qui la composent en une unique collectivité territoriale est décidée par la loi, qui détermine son organisation et les conditions de son administration. »

« Le référendum va coûter 1,8 millions d'euros? »

VRAI Cela représente globalement 1€ par habitant. La consultation citoyenne a un coût dont on ne peut guère faire l'épargne. C'est le prix de la démocratie et la garantie que chaque citoyen sera informé et exprimera son choix dans les meilleures conditions.

« Le projet de Collectivité d'Alsace est celui de l'UMP ? »

FAUX Les écologistes ont obtenu la dissociation entre projet institutionnel et programme politique. Autrement dit, c'est le résultat des élections de 2015 qui déterminera le projet politique du premier mandat.

« En renforçant la région, c'est la République qui part en miettes ? »

FAUX Les régions, les collectivités territoriales sont aussi une part de la République : ce sont elles qui permettent aux principes républicains de se concrétiser dans les territoires de proximité.

« La campagne officielle du référendum ne sera pas accessible à tous les partis politiques ? »

VRAI C'est sans doute regrettable mais la Loi a fixé des seuils basés sur les résultats aux élections régionales et cantonales (au moins 5% des voix). Les élus d'Alsace n'ont pas le droit de changer ce cadre.

« N'est-ce pas prématuré, n'aurait-il pas mieux valu attendre que le Parlement ait voté l'ensemble de la réforme territoriale et ses nouveaux modes de scrutin ? »

FAUX Car dans ce cas-là, la mise en place de la Collectivité fusionnée ne serait pas possible dès les élections de 2015, il faudrait donc attendre 2021. C'est le Gouvernement qui a proposé un tel calendrier.



Les attentes des écologistes

Les écologistes souhaitent la **nouvelle capacité réglementaire régionale** que le gouvernement annonce : il s'agirait bien de **permettre l'adaptation locale**, notamment pour la préservation foncière, la valorisation environnementale, les déplacements et l'urbanisme.

Il ne s'agit en rien de défaire la République : cela **ne concerne pas le droit du travail** qui relève de la compétence nationale et doit le rester tant que les garanties de l'Europe sociale ne sont pas encore établies.

Les écologistes souhaitent une **Collectivité Territoriale forte de ses compétences**. Quelles seraient-elles ? On peut distinguer **3 catégories** :

- **Les anciennes compétences rassemblées et fusionnées** (développement économique, action sociale, transports, aménagement du territoire, etc.)
- **Les compétences nouvelles et élargies** (orientation et formation professionnelle, politique de l'emploi au niveau territorial, coordination de la transition écologique et énergétique, etc.)
- **Les compétences spécifiques** (culture régionale, bilinguisme, etc.)

Enfin, les écologistes souhaitent pour la Collectivité territoriale Unique des **moyens adaptés** à ces compétences. Il n'est pas question de taxer les Alsaciens de façon supplémentaire. Les écologistes d'Alsace s'associent à la cause commune des autres régions pour obtenir des **ressources fiscales dynamiques**.

Les écologistes font la **proposition d'une Loi de finances annuelle de l'égalité territoriale** pour toutes les collectivités territoriales, fixant les plafonds et les planchers des impôts et taxes locaux, validant de nouvelles taxes (fiscalité écologique) et déterminant les montants de la péréquation territoriale.

En pleine crise économique, alors qu'on est aux prises avec des difficultés sociales graves, que pour beaucoup le quotidien n'est pas la qualité de vie, la sérénité, il ne sera pas facile de convaincre qu'il est essentiel de fusionner trois collectivités en une seule, **qu'avec la collectivité unique on aurait la bonne dimension, le bon calibre pour mener des politiques qui débouchent vraiment sur des résultats**.

L'abstention, le vote ras-le-bol, la tentation de bloquer une démarche d'élus, de décideurs, cette tentation va être forte. Il va falloir contrer les faux arguments de ceux qui préfèrent que rien ne change.

Et il va falloir éveiller la maturité citoyenne, la responsabilité démocratique des alsaciens.

« Avec la séparation de l'exécutif et du délibératif, ne crée-t-on pas un Conseil multiple ? »

FAUX Toutes les collectivités ont comme l'Etat national un exécutif ET un délibératif. C'est pour éviter la confusion et un régime ultra-présidentiel qu'il est nécessaire que l'animation de l'Assemblée élue soit assurée par un Bureau distinct. Nos voisins européens procèdent de cette façon.

« Collectivité d'Alsace = taxe supplémentaire pour les Alsaciens »

FAUX Car il faudrait pour cela des décisions nationales et régionales dans ce sens. Tout laisse à penser que la Collectivité Unique aura des ressources analogues aux autres départements et aux autres régions (elle fusionnera les moyens puisqu'elle fusionne les compétences).

« Avec la Collectivité d'Alsace, le droit du travail pourra être remis en cause. »

FAUX Si certains ultra-libéraux en avaient l'intention, le Groupe Projet a convenu que ce n'était pas possible. En effet, l'essentiel du droit du travail fait partie du bloc de constitutionnalité et relève de la compétence de l'Etat. La majorité de gauche ne changera pas la Constitution.

« A l'avenir les ouvertures ou suppressions de sections de formation professionnelle initiale seront décidées par la Région ? »

VRAI Cela permettra de bien mieux adapter l'offre de formation aux aspirations des personnes, aux besoins du tissu économique et aux enjeux d'avenir. Les autorités académiques resteront évidemment des partenaires essentiels pour ces décisions. C'est ce que proposent les régions de France et qu'envisage le Gouvernement.

Les principaux points : position des écologistes



Le nombre des élus

L'Assemblée d'Alsace ne peut être l'addition des effectifs des Conseils Généraux et du Conseil Régional. Il faut donc réduire le nombre d'élus. La résolution du Congrès d'Alsace prévoit une réduction de 10 à 20% : les écologistes prônent 25%.

La parité hommes/femmes

L'Assemblée et l'Exécutif d'Alsace doivent être résolument paritaires. La parité hommes/femmes est un outil essentiel de renouvellement du politique. Comme pour les conseils municipaux et les exécutifs communaux, comme pour le Conseil Régional actuel et son exécutif, les femmes formeront donc la moitié des effectifs. Toute autre proposition serait d'ailleurs anticonstitutionnelle.

Le mode d'élection

La Collectivité territoriale d'Alsace doit répondre à l'exigence démocratique. Sa composition doit reposer sur un mode de scrutin assurant à la fois la représentation des grands courants porteurs de projets d'envergure régionale et aussi la représentation des spécificités territoriales. De ce point de vue le mode de scrutin régional allemand est exemplaire pour garantir la proportionnelle globale tout en assurant une représentation des territoires. Les électeurs doivent avoir la garantie que ce sont bien eux qui décideront et donneront le pouvoir : en ce sens le/la Président(e) du futur exécutif devra être celui ou celle qui sera à la tête de la liste régionale qui l'emportera.

Deux présidents distincts : un pour l'Exécutif, un autre pour l'Assemblée

Nous sommes partisans de la modernisation qui distinguera l'Assemblée délibérante de l'Exécutif. Il s'agit d'acter la séparation des pouvoirs et de réduire cette maladie française qu'est l'hyper-présidentialisme local. Le bureau qui présidera l'Assemblée doit être désigné à la proportionnelle ; l'Exécutif (« gouvernement » d'Alsace) doit être l'émanation de la majorité politique résultant du suffrage universel.

L'articulation avec les territoires

Nous sommes favorables à ces vecteurs de subsidiarité que seront les conseils de territoire de vie, une douzaine correspondant à peu près aux bassins pertinents (pays et/ou SCOT) associant pour avis les représentants du bloc communal.

Le CESER

Nous sommes partisans d'un renforcement du Conseil Économique, Social, Environnemental Régional. Il s'agit, en lien avec les Conseils de Développement des Pays, de profiter de la capacité d'expertise des acteurs de la société civile, des avancées et des confrontations du dialogue social et de la prise en compte des enjeux du long terme dont sont porteuses les associations environnementales.

Les Conférences départementales

Nous sommes défavorables à la mise en place d'instances politiques de niveau départemental : ce serait de fait maintenir les Conseils Généraux et le fonctionnement cloisonné en silos dont nous voulons sortir. En ce sens les conférences envisagées devraient être des rendez-vous épisodiques et assurément pas des lieux de décision.

Le siège

Nous voulons le respect du statut de capitale régionale de Strasbourg. La gouvernance et la répartition des services devront assurer une bonne décentralisation infrarégionale.

Les ressources humaines de la Collectivité nouvelle

Nous demandons qu'un vrai travail s'engage avec les agents de nos collectivités pour assurer une transition cohérente, efficace et acceptée. Les ressources humaines publiques ne peuvent être l'objet de discours à l'emporte-pièce : les compétences respectives étant distinctes, les économies d'échelle seront réduites.

« En créant une douzaine de conseils dans les bassins de vie, on transforme l'ensemble du dispositif en une usine à gaz »

FAUX Les agglomérations urbaines, les intercommunalités, les SCOTs et les Pays existent déjà. La Collectivité d'Alsace ne peut pas les ignorer : ces conseils de territoire seront le lieu où s'articuleront ces deux niveaux complémentaires.

« Les Conférences départementales seront une survivance des actuels Conseils généraux : de fait, il n'y aura donc aucun changement. »

FAUX Ces conférences ne sont pas des collectivités, elles n'ont ni personnalité juridique ni budget. Ce sont des instances ponctuelles de concertation et d'évaluation dont les réunions seront épisodiques.

« En renforçant le territoire régional, on affaiblira les pôles urbains. »

FAUX En supprimant le niveau politique départemental, on fera des pôles urbains au contraire, des éléments majeurs de la nouvelle architecture institutionnelle. Vis-à-vis des grandes agglomérations, la Collectivité d'Alsace réussira non pas en s'opposant mais en se conjuguant.

« Les économies d'échelle réduiront de 25% les personnels des services »

FAUX Les compétences fusionnées étant distinctes, les services publics à assurer ne se réduiront pas. Bien sûr il y aura des économies d'échelle possibles dans la communication et les postes de direction. Cela ne pourra s'opérer que dans le respect des garanties statutaires de ces personnels. Cela dépendra aussi de la volonté politique de la majorité élue en 2015.